



RELEVÉ DE LA DECISION N° 2025 03 06

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 19 mars 2025

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Jean-Yves LEBOURDAIS (*en remplacement de Kathia VIEL*), Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusée : Kathia VIEL.

Demande de subvention pour le Festival du Plancton 2025

Créé l'année dernière par le skippeur Amaury GUERIN, originaire de Saint Gilles Croix de Vie, le Festival du Plancton a pour objectif de faire connaître et partager auprès des vendéens « le monde fantastique du plancton ». Organisé en collaboration avec le consortium Plankton Planet, l'évènement propose aux visiteurs, dont les scolaires, des ateliers participatifs et ludiques animés par des scientifiques pour célébrer la beauté et la diversité de l'océan Atlantique.

Le plancton est composé de l'ensemble des organismes, souvent microscopiques, qui dérivent au gré des courants. Il demeure très peu connu. Il produit la moitié de l'oxygène que nous respirons et capture une partie du CO2 émis par l'activité humaine, contribuant ainsi à la régulation du climat.

Le plancton est à la base des chaînes alimentaires océaniques et est très sensible à l'augmentation de température de l'eau, à l'acidification des océans ainsi qu'à la perturbation des courants océaniques, conséquences du changement climatique initié par l'activité humaine.

Le festival se tient à Saint Gilles Croix de Vie. La première édition s'est déroulée du 21 au 25 février 2024 et a reçu plus de 400 visiteurs (scolaires et grand public). La deuxième se tiendra du jeudi 19 juin au dimanche 22 juin 2025.

Par courriel en date du 07 février, Amaury GUERIN sollicite une subvention de 3 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération, pour la deuxième édition du Festival. Cette subvention permettrait de sécuriser la bonne tenue du Festival du Plancton 2025, en couvrant une partie des frais de l'évènement. A ce jour, grâce aux différents soutiens dont celui de la Ville de Saint Gilles Croix de Vie, 13 500 € de financement sont sécurisés sur un budget prévisionnel de 32 000 €.

A savoir que l'action 4.3.2 du PCAET « Améliorer la connaissance du territoire sur les thématiques climat-air-énergie et sa vulnérabilité au changement climatique » reconnaît la nécessité de développer les connaissances sur l'activité de la pêche et de sa vulnérabilité au changement climatique et qu'Amaury GUERIN est le conférencier de la première édition de l'évènement sur la transition écologique « Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, au Carrefour des Possibles » organisée par la Communauté d'Agglomération le 12 avril prochain.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vigueur approuvés par arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, notamment sa fiche action 4.3.2, adopté le 15 juin 2023,

Vu le rapport,

Considérant la demande d'Amaury GUERIN,

Considérant que le Festival du Plancton participe de la mise en œuvre du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Considérant que les crédits seraient inscrits au BP 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : ATTRIBUE une subvention de 3 000 € pour le Festival du Plancton 2025 ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en exécution de la présente décision ;

Article 3 : INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le :

27 MARS 2025

27 MARS 2025

Givrand, le 25 mars 2025

Le Président,



François BLANCHET GIVRAND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérécours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.